

Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail  
départementale

Avis émis lors de la séance du 06 février 2026

**Réponses de l'administration**

Jeudi 02 avril 2026

**Avis 1**

« La FSSSCT de la Nièvre s'étonne qu'aucune réponse n'ait été apportée aux fiches RSST rédigées par des personnels enseignants du lycée Raoul Follereau en décembre 2023 – janvier 2024. Dans ces fiches, ces personnels décrivent l'aggravation de leurs conditions de travail à cause du manque de places de parking à proximité immédiate de leur unité de travail. Ainsi sont listés l'accumulation de fatigue, l'apparition ou l'aggravation de TMS, le développement de RPS, de maux physiques aux chevilles ou au dos.

Cela fait maintenant plus de deux années que ces fiches ont été rédigées et rien n'a été réellement mis en œuvre pour réduire les risques décrits.

De plus, la FSSSCT est également surprise que le chef de service de ces personnels ait pris la décision de ne pas mettre en œuvre la préconisation qu'elle a proposée concernant un enseignant de mathématiques en service partagé afin qu'il puisse se garer à proximité immédiate de son unité de travail pour réduire le risque routier, préconisation pourtant validée par Madame la directrice académique.

Ces décisions sont ressenties d'autant plus amèrement par ces personnels enseignants que d'autres personnels d'enseignement et d'éducation (CPE, AED) et administratifs bénéficient quant à eux de places de stationnement à proximité immédiate de leur unité de travail.

Cette absence de réponse, et cette inégalité de traitement dans la mise en œuvre de la protection collective des personnels enseignants du lycée Raoul Follereau est inexcusable.

La FSSSCT exige que l'employeur de ces personnels mettent toutes les mesures en œuvre pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de tous les travailleurs et travailleuses du lycée Raoul Follereau, et non de quelques uns seulement. »

Mis au vote : adopté à l'unanimité

**Madame la directrice académique a prévu de rencontrer les deux cheffes d'établissement pour échanger sur cette situation.**

Avis 2

« La FSSSCT demande que soit établi un protocole départemental pour organiser le travail et les missions de chacun-e lors d'un déménagement concernant un établissement du 1<sup>er</sup> degré. Ce protocole serait une base de travail dont se saisirait chaque collectif pour préparer un déménagement, et qui rappellerait les obligations et les responsabilités de chaque acteur. »

Mis au vote : adopté à l'unanimité

**Un groupe de travail se tiendra l'année prochaine pour répondre à cet objectif.**

Avis 3

« La FSSSCT demande qu'une attention particulière et que des moyens soient mis à disposition des personnels des écoles de La Charité, et de toute autre école, à l'occasion des déménagements qui auront lieu d'ici la prochaine année scolaire. »

Mis au vote : adopté à l'unanimité

**Un renfort par la mission d'un titulaire remplaçant est envisagé s'il n'y a pas d'impact sur le potentiel de remplacement dans les autres structures de manière à assurer la continuité de service.**

Francette DALLE MESE

